

( Lettre ouverte )

Joseph Gaudin  
(Conseiller municipal)  
"Taude"  
53290 GREZ en BOUERE

Grez en Bouère, le 4 septembre 2014

Objet : Demande de démission

Monsieur le maire,

Lors de la dernière réunion du conseil municipal de Grez en Bouère le 2 septembre, j'ai permis à chacun d'entre nous d'avoir connaissance de certains éléments contenus dans les 2 derniers rapports de la société AAir Lichens. Cette dernière étant chargée du suivi environnemental d'Aprochim.

Tous ont ainsi pu apprendre que le rapport de 2010 précise page 49 : "Ces molécules ont fait l'objet de nombreuses études relatives à leurs incidences sanitaires. Nous pouvons citer des exemples, PCB 180 : Intervention dans les lymphomes non Hodgkiniens (LNH) suspectée."

J'ai précisé que dans la littérature scientifique parue début d'année 2011, les choses étaient encore plus complètes. En effet, l'étude qui porte sur 2 000 "sujets" de la ville de Brescia en Italie a démontré le lien entre l'exposition aux PCB dans les 10 années précédentes et l'apparition d'un LNH. Les liens statistiques étant les plus forts dans les zones les plus polluées.

J'ai ajouté que l'un des riverains d'Aprochim était atteint de ce type de cancer. Et que le rapport de 2013 montre clairement que dans la partie la plus polluée du bourg, c'est-à-dire du lotissement des Tilleuls à celui des Sports, le point de prélèvement étant à la Groussinière, la situation n'a guère changée de 2011 à 2013, l'évolution étant qualifiée de stable (le vent d'est amenant tous les rejets d'Aprochim sur le haut du bourg). Je vous ai ensuite demandé combien faudrait-il de malades dans ce secteur pour vous voir bouger ? Question restée sans réponse.

Après avoir expliqué le pourquoi de la baisse temporaire d'activité d'Aprochim, (et que la pollution allait donc redémarrer), à la fin de mon intervention, j'ai demandé que chacun d'entre nous se prononce vis-à-vis du dossier Aprochim, puis le conseil lui-même. Vous avez refusé à chaque fois.

Au cours de cette réunion, vous avez clairement démontré être plus préoccupé par le monument aux morts de la commune que par la santé de vos concitoyens. Vous avez déploré que les victimes ne soient pas encore indemnisées. C'était votre "minimum syndical". Si vous aviez ajouté que vous alliez agir pour que cette situation cesse, vous auriez été plus crédible. Et si vous aviez annoncé que l'avenir de la santé des grézillons était un souci pour vous, vous auriez fait preuve de clairvoyance, si ce n'est d'intelligence. Mais rien de tout cela. Aussi dans ces conditions, même si je connais déjà votre réponse, vous comprendrez ma demande de vous voir démissionner de la fonction de maire.

Et vous savez très bien que ma demande ne vise nullement à prendre votre succession, puisque j'ai clairement annoncé lors de cette réunion du conseil municipal, que je fais actuellement tout mon possible pour quitter la commune de Grez en Bouère. L'avenir PROCHE en fera la démonstration.

Bonne réception.

Monsieur Jean-François Lassalle  
Maire de Grez  
Mairie de Grez en Bouère  
53290 GREZ en BOUERE



J. GAUDIN